Image not found or type unknown

Réévaluation loyer échéance bail

Par **bebemsen**, le **02/05/2014** à **19:23**

bail à échéance le 31 octobre 2014
reçu lettre du renouvellement du contrat bail le 9 avril
est ce valable car 6 mois avant ?
question :quelle est la bonne date : le 30 mars ou le 30 avril mois plein???
merci de votre reponse

Par **janus2fr**, le **02/05/2014** à **19:45**

Bonjour,
Impossible de vous répondre si vous ne nous dites pas de quel type de bail il s'agit !
Si c'est un bail d'habitation à titre de résidence principale du locataire, celui-ci se reconduit tacitement, il n'y a donc pas de lettre de renouvellement, il doit donc s'agir d'un autre type de bail, mais lequel ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés